Procès-verbal du conseil d'établissement
Séance du mardi 16 avril 2024

Sur les 26 membres composant le Conseil d'établissement, **21** étaient présents à son ouverture dont **16/18** avec droit de vote, le quorum est donc atteint.

Membres avec voix délibérative présents :

1. M. Jean-Pierre Pasquiou, proviseur, président du conseil d'établissement
2. Mme Hafida Merabet, secrétaire générale
3. Mme Marie-Line Maurice, directrice de l'école Berchet
4. Mme Anne Briançon, proviseur-adjointe
5. M. Victor Laurent, conseiller principal d'éducation
6. M. Youssef El Metoui, représentant du personnel administratif et technique
7. Mme Nadia Bellouti, représentante du personnel enseignant 2nd degré
8. Mme Fatima Har, représentante du personnel enseignant 2nd degré
9. Mme Florence Afrani, représentante du personnel enseignant 1er degré
10. Mme Youssra Bendaoud, représentante du personnel enseignant 1er degré
11. Mme Naïma Errahal, représentante des parents d'élèves 2nd degré UCPE
12. Mme Sophie Peres, représentante des parents d'élèves 2nd degré UCPE
13. M. Rachid Mchich, représentant des parents d'élèves 2nd degré UCPE
14. Mme Zineb Lagroubi, représentante des parents d'élèves 2nd degré CAPE
15. Mme Lina Duras, représentante des élèves
16. Mme Sarah El Fatimi, représentante des élèves *(rectification de cette mention lors de la séance du 26/6/24)*

Membres à titre consultatif présents :

1. Mme Marie-Josée Bourgeois, agent comptable secondaire (ACS)
2. M. Philippe Truquet, Consul général de France
3. Mme Anna-Gaël Rio, conseillère des Français de l'étranger
4. M. Rayan Mchich, représentant du CVL
5. M. Rachid Tafersiti, personnalité qualifiée

Membres absents :

1. M. Bruno Eldin, conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint (excusé)
2. M. François Vergne, représentant des enseignants du 2nd degré (excusé)
3. Mme Myriem Bennani, conseillère des Français de l'étranger (excusée)
4. M. Ismaël Garti, conseiller des Français de l'étranger
5. M. Yassine Madani, vice-président de l'Amicale des anciens élèves

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15 par le proviseur.

Ordre du jour

- 1/ Désignation de la ou du secrétaire et de la ou du secrétaire adjoint de séance.
- 2/ Adoption de l'ordre du jour.
- 3/ Approbation des PV des CE du 13 février et du 21 mars 2024.
- 4/ Budget rectificatif.
- 5/ Compte financier 2023.
- 6/ Travaux à l'école Berchet.
- 7/ Délocalisation de l'école Berchet pendant les travaux.
- 8/ Prévisions de rentrée.
- 9/ Questions diverses :

Les questions des enseignants de l'école Berchet ont fait l'objet de réponses écrites qui seront jointes en **annexe 1.**

Questions UCPE :

1/ Quel plan prévoyez-vous pour les élèves qui ont eu des problèmes d'enseignement de la langue française durant deux années consécutives ?

2/ Des parents s'inquiètent sérieusement des disparités de niveaux concernant la langue arabe, puisqu'on passe de classes de niveaux différents à l'école à des classes communes au collège. Comment y remédier ?

3/ Des parents demandent s'il y a des remplacements pour les séances d'absence ou d'annulation de cours et comment sont, le cas échéant, gérés ces remplacements ?

4/ Qu'en est-il de l'idée d'adoption de l'horaire continu l'année prochaine à l'école ? Est-ce réglementaire (circulaire du MENE n° 20123-017 du 6-2-2013 : pause méridienne d'1h30 minimum) ?

5/ Pourquoi les augmentations, encore une fois injustifiées, des frais de scolarité (jusqu'à 2.400 dh) pour l'année prochaine ?

Questions de la CAPE :

1/ Pourquoi les parents subiront une augmentation des écolages l'année prochaine ?

2/ Faire le point sur l'efficacité des cours en co enseignement en arabe. Les élèves sont-ils motivés ?

3/ Pour un bon nombre de parents, la transition primaire-secondaire se passe très mal en arabe et les dérogations se font lentement. Comment y remédier ?

4/ Les parents constatent un problème pédagogique au niveau de l'enseignement de la langue arabe :

- les enfants ont du mal à comprendre et la cadence est trop soutenue ;
- ils font l'arabe en pensant en français ;
- le temps imparti à cet enseignement ne permet pas aux enfants d'acquérir les bases indispensables à l'étude d'une langue très grammaticale ;
- le stress est omniprésent chez les enfants et leurs parents. Certains font les devoirs à leur place ;
- l'établissement des divers niveaux du cours d'arabe ne rend pas la tâche facile pour les enseignants (que nous plaignons) ;
- réaliser un test réel auprès des enfants pour connaître la réelle portée de ce problème d'apprentissage.

5/ La situation est préoccupante pour les parents concernant l'apprentissage de l'anglais, surtout que l'établissement aspire au label PARLE.

6/ Si, pour l'année de délocalisation, le choix est fait pour la cantine et non pas l'horaire continu, est-il possible d'adopter la "semaine de 4 jours" ?

7/ Nous avons par ailleurs réalisé un sondage auprès de nos adhérents, portant sur l'horaire continu. Nous avons aussi des demandes de certains parents adhérents de la deuxième association. Sur la base d'une centaine de réponses, nous vous transmettons les résultats ci-joints. Nous demandons donc à ce qu'il y ait un sondage généralisé pour toucher la totalité des parents de façon équitable, afin de déterminer le besoin réel.

- 1/ Désignation de la ou du secrétaire et de la ou du secrétaire adjoint de séance

Le proviseur demande des volontaires pour assurer le secrétariat de séance.

La secrétaire générale a établi un récapitulatif des secrétariats de séance pour les précédentes séances.

		Secrétaire de séance	*Secrétaire adjoint*
1	25/9/2023	Mme Merabet, secrétaire générale	Mme El Mernissi, parent
2	16/11/2023	Mme Merabet, secrétaire générale	M. Zellou, enseignant
3	11/12/2023	Mme Briançon, proviseure adjointe	Mme Bellouti, enseignante
4	13/2/2024	Mme Maurice, directrice d'école	Mme El Mernissi
5	21/3/2024	Mme Merabet, secrétaire générale	néant

Mme Briançon proviseure-adjointe accepte d'être secrétaire de séance.

- 2/ Adoption de l'ordre du jour

Le proviseur rappelle l'ordre du jour prévu. Il énumère les questions diverses qui lui sont parvenues.

⇨ **Vote : unanimité pour**

- 3/ Approbation du PV des PV des CE du 13 février et du 21 mars 2024.

Le proviseur revient sur le point 4/ du procès-verbal de la séance du 13 février « *Engagements pris lors des précédentes séances* » pour préciser que la charte des voyages présentée lors de cette dernière (en annexe du PV de la séance du 13 février) fera office de fiche procédure pour les voyages scolaires.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adressée à tous les membres par courriel le 1er avril (PV du CE du 13 février).

⇨ **Vote : les procès-verbaux des CE du 13 février et du 21 mars sont adoptés à l'unanimité**

- 4/ Compte financier 2023.

L'agent comptable secondaire, présente le compte financier 2023.

Voir **l'annexe 2** (présentation du compte financier 2023).

Une représentante des enseignants demande un éclaircissement sur les « primes exceptionnelles 2022 ».

L'agent comptable secondaire répond qu'il s'agit la non affiliation à la CFE (caisse des Français de l'étranger) de 2 personnels par le passé.

Le compte financier fait l'objet d'un vote pour avis dont le résultat est le suivant : 13 pour, 3 abstentions.

- 5/ Budget rectificatif.

La secrétaire générale présente présente le budget rectificatif n°1 pour le budget 2024.

Voir **l'annexe 4** (Budget rectificatif n°1 - 2024).

Elle précise que ce budget rectificatif est soumis à la décision de l'AEFE.

Puis elle présente les subventions qui vont être demandées à l'AEFE pour réaliser un certain nombre de travaux sur le site Regnault.

Voir **l'annexe 3** (Subventions demandées).

Un représentant des parents demande si la part qui sera à la charge du pôle EGD (en complément de ces subventions) viendra en déduction des moyens à consacrer à la « phase 2 » des travaux à l'école Berchet.

La secrétaire générale répond par la négative. Si les subventions sont obtenues, le complément qui devra être apporté à ces travaux ne diminuera pas l'enveloppe qui permettra d'entamer la « phase 2 ».

Une représentante des enseignants demande pourquoi ne pas demander une subvention pour construire des salles de classe sur le site Regnault, compte tenu de l'augmentation des effectifs.

Le proviseur répond que d'une part, le site Regnault est saturé ce qui rendrait difficile de densifier encore davantage l'espace car il faut aussi prévoir les espaces de récréation, les sanitaires… et d'autre part, la construction de salles de cours relève du SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) car il s'agit de travaux immobiliers lourds, alors que l'installation d'une halle sportive – préau est du domaine de l'équipement.

Une représentante des enseignants s'il est envisageable de demander des subventions pour une salle de théâtre et de réunion. Elle ajoute que les représentants auraient appréciés d'être consultés sur le choix des travaux.

La secrétaire générale répond que la procédure est close pour la rentrée prochaine et que la demande de halle sportive – préau apparaît comme une priorité avérée et ancienne (protéger les élèves de la pluie).

Un représentant des parents demande s'il est envisageable de disposer de la salle Beckett de manière permanente.

Le consul général répond que la convention qui a été signée en début d'année entre l'Institut français de Tanger et le pôle EGD de Tanger permet de mutualiser les espaces des deux institutions.

La secrétaire générale précise que le lycée Regnault et l'école Berchet utilisent la salle Beckett pas moins de 26 fois dans les semaines à venir.

- 6/ Travaux à l'école Berchet

Le proviseur apporte des précisions sur le déroulement du programme de travaux. Il présente un planning prévisionnel des opérations à venir.

La secrétaire générale précise les montants globaux des investissements.

Voir **l'annexe 5** (Travaux école Berchet)

Sur les travaux de rénovation de la structure

- une présentation du DCE (dossier de consultation des entreprises) a été faite le 21 mars ;
- l'étape actuelle concerne la préparation de l'appel d'offres des entreprises.

Un représentant des parents d'élèves demande s'il est possible de connaître la date de la fin des cours à l'école Berchet, compte tenu du lancement des travaux.

Le proviseur a interrogé le responsable de l'antenne immobilière AEFE de Casablanca qui lui a répondu ce qui suit :
« La publication de l'appel d'offres travaux était prévue début avril pour une sélection de l'entreprise fin mai.
Sur les deux livrables PRO/DCE (qui est la dernière étape de conception), le dernier est complet mais nécessite encore quelques corrections techniques pour validation par le contrôleur technique.
Le BET (bureau d'études techniques) s'est engagé à réaliser ces corrections cette semaine. En effet, tous les détails techniques doivent être réglés avant la publication de l'appel d'offres travaux.
Il y a donc un léger décalage mais qui n'a pas réellement d'impact sur l'opération.
En effet, nous étions (et sommes toujours) très en avance dans le calendrier d'opération sachant que, dans tous les cas, les travaux ne pourront pas démarrer avant juillet pour ne pas déranger le fonctionnement de l'école. »

Le proviseur ajoute que cette fin des cours (pour l'école Berchet) aura lieu le plus tard possible. Des précisions seront données par la suite.

- 7/ Délocalisation de l'école Berchet

- le 14 mars dernier, le proviseur a été informé de l'existence de l'Institut Delacroix. Le weekend qui a suivi, il a discuté avec les responsables de cette école, en étant accompagné de la directrice de l'école Berchet et d'un parent membre du comité de suivi des travaux ;
- le proviseur a entamé des négociations avec le propriétaire de l'Institut Delacroix et a réalisé, en parallèle, un dossier pour une demande de prise à bail auprès de la commission interministérielle ;
- le 29 mars dernier (il y a 2 semaines) la directrice générale a donné son accord pour la délocalisation de l'école Berchet dans les locaux de l'Institut Delacroix ;
- la préparation de ce passage en commission se poursuit cette semaine (titre foncier, statuts de la société, plans détaillés, relevé des surfaces, travaux d'aménagement, avis de l'Ambassadeur, note d'opportunité de la COCAC, avis du service économique de l'Ambassade sur les tarifs des loyers, comparatif entre le coût de la délocalisation et le coût des classes provisoires en site occupé…) ;
- le proviseur négocie avec le propriétaire les travaux d'aménagement ;
- le dossier de bail va être soumis à la directrice générale dans le courant de la semaine prochaine (d'autres éléments pourront être demandés) ;
- la demande de prise à bail sera présentée devant la commission interministérielle mi-mai. Cette commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger relève du Conseil Immobilier de l'État est un organe consultatif placé auprès du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, chargé du domaine, est composé de parlementaires et de personnalités qualifiées dans le domaine de l'immobilier. Ses avis ne sont jamais contestés, même par un ministre.

La préparation du bail est en cours (deux à trois réunions par semaine pour avancer sur ce dossier).

Le budget pour les dépenses des travaux est estimé à environ 11 000 000 dhs.

Il n'y a pas de retard prévu sur la durée globale des travaux (estimée à 9 mois par le maître d'œuvre).

Le proviseur précise qu'il lui reste presqu'un tiers (28%) de sa mission à accomplir sur place jusqu'à mi-juillet. Cela lui laisse une durée conséquente pour finaliser cette délocalisation.

- 8/ Prévisions de rentrée.

Effectifs d'élèves

Le proviseur présente un tableau de prévision des effectifs d'élèves pour l'année scolaire prochaine.
Il explique que le nombre de demandes d'admission est très élevé.

Voir **annexe 6** (Prévisions d'effectifs et admissions).

Le tableau qui figure dans cette annexe est extrait de l'application pour les demandes d'admissions coordonnées par le service de l'enseignement français à l'ambassade de France à Rabat.
Cette application indique 71 demandes alors qu'en réalité le comptage effectué par le secrétariat du lycée Regnault donne 133 demandes (75 pour le secondaire + 58 pour le primaire).

Au 20 mai, l'état des admissions est le suivant :
- 133 demandes au lycée Regnault + 92 à l'école Berchet = 225
- 101 refus au lycée Regnault + 50 à l'école Berchet = 151
- au total : 225 demandes, 151 refus = 67% de refus

Les effectifs augmentent nettement au secondaire (équivalent d'1,5 division supplémentaire) mais sont nécessairement bloqués à l'école primaire du fait de la délocalisation dans un établissement d'accueil dont les salles de classe sont plus petites (25 élèves au maximum) que celles de l'école Berchet.

Une représentante des enseignants demande si le calcul des effectifs par classe à l'école primaire prend en compte la présence des AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap).

La directrice de l'école Berchet répond par la positive. Quand un élève à besoins éducatifs particuliers est accompagné par une ou un AESH, deux places sont comptées.

Un représentant des parents d'élèves s'étonne de la création d'un double niveau CM1-CM2 pour accueillir tous les élèves. Il demande pourquoi sacrifier ces niveaux pour une question de places.

La directrice de l'école Berchet répond qu'il est démontré qu'il y a un réel apport pédagogique dans les classes à double niveau. Elle précise que l'enseignante qui est volontaire pour prendre ce double niveau est très expérimentée et qu'elle est particulièrement motivée.

Le proviseur rappelle que cette question relève du conseil d'école qui s'est d'ailleurs tenu la veille. Il ajoute que les classes à double niveau sont parfaitement maîtrisées dans le système éducatif français. Leur avantage pédagogique pour les élèves n'est plus à démontrer.
Il est convaincu que les parents d'élèves ont confiance dans le modèle éducatif français qu'ils ont choisi et qui a fait suffisamment ses preuves y compris dans les 500 écoles françaises du réseau suivi par l'AEFE. Il considère que les parents d'élèves ont fait un choix qui les engage à faire confiance et à adhérer aux choix pédagogiques qui relèvent d'ailleurs prioritairement et principalement de l'équipe pédagogique et de l'inspecteur du premier degré.

Un représentant des parents d'élèves insiste sur la nécessité d'ouvrir le débat si on souhaite obtenir une forme d'adhésion au système éducatif.

Le proviseur répond que l'établissement est dans une situation de crise du fait de l'attractivité de Tanger qui se traduit par de très nombreuses demandes de places au moment où les locaux sont saturés et que l'école primaire nécessite d'être remise en état (après plus de 110 ans de fonctionnement). C'est une situation éminemment complexe qui nous oblige à faire face ensemble aux enjeux, de manière solidaire car les intérêts sont partagés mais d'abord et avant tout les intérêts des parents. Il est donc impératif que les parents soient compréhensifs et coopératifs car tout ce qui est entrepris cette année a pour unique objectif la scolarisation de leurs enfants de manière pleinement satisfaisante pédagogiquement et du point de vue de la sécurité.

Une représentante des parents demande si les réponses ont été données aux familles qui demandent des places.

Le proviseur répond que les réponses positives ont été données mais que la procédure coordonnée par le service de l'enseignement français à Rabat ne prévoit pas d'avertir pour les refus même si cela est fait par téléphone quand les familles appellent le secrétariat.

Un représentant des parents demande quand vont s'arrêter les augmentations des frais de scolarité.

Le proviseur répond qu'il a préparé une réponse écrite détaillée au point « questions diverses » (voir ci-dessous).

La secrétaire générale répond que malheureusement tout augmente : les prix des fournisseurs, des prestataires, des services, des entreprises…

On fait tout ce qu'il est possible pour rationaliser les dépenses : les marchés publics sont organisés dans cet objectif.

Le tableau qui y figure montre que les tarifs du lycée Regnault – école Berchet sont dans la moyenne basse du réseau des EGD du Maroc.
Entre 2016 et 2024, les frais ont augmenté de 8% pour un taux d'inflation qui a grimpé à 19%.

Le proviseur rappelle que les tarifs 2024-2025 ont été présentés en juin 2023.

La secrétaire générale précise que c'est le budget 2025 qui est en cours de préparation après les négociations de dialogue social et la définition des dépenses de l'année.

Les enseignants

Le proviseur indique les besoins en recrutement d'enseignants. Il précise que l'effectif d'élèves en secondaire est en augmentation pour l'équivalent d'une division et demie. Il ajoute qu'il doit régulariser la situation de plusieurs enseignants qui sont rémunérés en heures supplémentaires pour une partie de leur service. Cela représente des besoins supplémentaires dans le cadre du plafond des emplois.

Professeurs détachés :

Deux professeurs détachés ont obtenu une mutation à Shanghai.
Il s'agit des professeurs de philosophie et d'anglais.

Deux enseignants titulaires ont été recrutés dans le cadre de la campagne de recrutement des détachés. On attend la décision du ministère français de l'Éducation nationale pour leur détachement.

Professeurs de droit local :

En matière de recrutement les besoins sont les suivants :

- un poste à temps plein en anglais (Mme Bellouti est recrutée sur le poste de détaché) ;
- un poste à temps partiel en espagnol (diminution du service de Mme Thibeau) ;
- deux postes à temps plein en français (départs de Mme Lambert et de Mme Legrand) ;
- un poste à temps partiel en français (augmentation des effectifs) ;
- deux postes à temps plein en maths (départs de M. Vinchon et de M. Zellou) ;
- un poste à temps plein d'EPS (départ de M. Goetgheluck) ;
- un poste à temps partiel en technologie (augmentation des effectifs) ;
- un poste à temps plein de sciences physiques et chimiques (augmentation des effectifs, places dans les laboratoires) ;
- un poste à temps plein de sciences de la vie et de la terre (augmentation des effectifs, places dans les laboratoires).

A ces postes d'enseignants, s'ajoutent un poste de conseiller principal d'éducation vacant.

Pour le primaire, les effectifs sont limités pour tenir compte de la délocalisation. Deux classes de Petite section sont provisoirement fermées.
Il n'y a donc pas de recrutement à prévoir à ce stade.

Détail des emplois

Les personnels du lycée Regnault et de l'école Berchet (le pôle EGD Tanger) sont distribués de la manière suivante :

- 35 postes de personnels détachés (fonctionnaires titulaires de l'Éducation nationale française) nommés par la direction générale de l'AEFE : 30,5 enseignants + 4,5 encadrement - proviseur, proviseur adjoint, directeur de l'école primaire, secrétaire général, formateur à mi-temps ;
- 62 équivalents temps pleins de personnels de droit local (parmi lesquels 16 enseignants titulaires français en disponibilité de l'Éducation nationale ou du privé sous contrat), recrutés par le proviseur après avis de la commission paritaire locale de l'AEFE qui siège à Rabat.
  Ces postes se déclinent en 22,5 ETP enseignants + 15,5 non enseignants au lycée Regnault et 14,5 ETP enseignants + 9,5 non enseignants (dont les ASEM) à l'école Berchet.
- 12 postes de professeurs d'arabe mis à disposition par le ministère marocain de l'Éducation nationale (5 à l'école Berchet + 7 au lycée Regnault – dont un professeur d'histoire-géographie en arabe) ;
- 6 vacataires – 3 ETP (normalement sur des postes non pérennes ou des remplacements longs).

Plafond d'emplois des personnels de droit local :

Voir **l'annexe 7** (Effectifs des personnels de droit local).

Il correspond à 62 équivalents temps pleins (ETP). Le proviseur n'est pas autorisé à recruter un personnel au-dessus de ce plafond.

L'établissement a sollicité un relèvement du plafond d'emplois de 5,85 ETP (3,85 ETP enseignants + 2 non enseignants).
Les raisons sont les suivantes :

- l'augmentation des effectifs dans le secondaire (certes compensée par la baisse générale des effectifs en maternelle et forcée en Élémentaire du fait de la délocalisation) qui correspond à 1,5 division supplémentaire ;
- la nécessité de régulariser la situation des enseignants dont tout ou partie du service est rémunéré en heures supplémentaires (3 ETP) ou en vacations (3 ETP) même pour des besoins pérennes.

La réponse sera donnée par l'AEFE fin mai.

Voir **annexe 6** (Effectifs des personnels de droit local).

- 9/ Questions diverses

Questions UCPE :

1 - Quel plan prévoyez-vous pour les élèves qui ont eu des problèmes d'enseignement de la langue française durant deux années consécutives ?

Le proviseur répond que le procès-verbal du conseil d'établissement qui s'est tenu en juin 2023 relatait cette demande. La réponse qui avait été faite était la suivante : des évaluations seraient organisées à la rentrée dans les classes concernées.

Généralement, les professeurs ont suffisamment de métier pour identifier dès leurs premiers cours avec une nouvelle classe si telle ou telle notion n'a pas été abordée. Cette année, les difficultés rencontrées en français ont été suivies de près par l'ensemble de l'équipe. Cette dernière s'est d'ailleurs mobilisée pour prendre le relais au retour des vacances de février.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'un conseil d'enseignement de préparation de la rentrée, pour que les éventuelles lacunes des élèves, suite à des dysfonctionnements pédagogiques, soient identifiées et comblées.

2 - Des parents s'inquiètent sérieusement des disparités de niveaux concernant la langue arabe, puisqu'on passe de classes de niveaux différents à l'école à des classes communes au collège. Comment y remédier ?

Le proviseur est très conscient des insuffisances de cet enseignement. Ces difficultés ne sont pas spécifiques à l'école Berchet et au lycée Regnault, c'est un problème dans tous les établissements d'enseignement français au Maroc.

Mi-février, il a écrit à la directrice du CEA pour l'informer des nombreuses sollicitations des parents d'élèves sur l'enseignement de la langue arabe, en soulignant que cela dénote d'un grand intérêt de la part des parents pour cette matière.
Il lui a aussi demandé le compte rendu des interventions de trois expertes, lors des Assises de l'enseignement de la langue arabe en mai dernier, sur l'état des lieux de l'enseignement de la langue arabe dans l'EFE et la perspective d'un plan d'action.
Il a interrogé ses collègues chefs de pôle et aucun n'a reçu de compte-rendu. L'inspecteur de l'Éducation nationale pour le primaire lui a répondu qu'un compte-rendu allait être rédigé par l'AEFE. En attendant, il est possible de voir une vidéo des assises (https://www.youtube.com/watch?v=qoNL0SLdHC0).
C'est ce plan d'action qu'il serait utile de connaître car il pourrait peut-être se décliner dans chaque établissement.

Un travail d'animation pédagogique de l'équipe des enseignants d'arabe devra être mené par la nouvelle équipe de direction. C'est une des priorités dans tous les EGD du Maroc mais il faut une aide plus affirmée du CEA pour faire évoluer cet enseignement.

La proviseure adjointe ajoute que deux dispositifs ont été mis en place en 6ème au lycée Regnault :
- *pour les élèves NSI en arabe, des groupes ont été aménagés (dont un pour les débutants) ;*
- *pour tous les élèves, enseignement de 4h d'histoire-géographie (2h en langue arabe + 2h en français). Cela amène les professeurs d'histoire-géographie dans les deux langues de travailler en coordination, pour la répartition du programme. Tout le programme est assuré par le professeur en langue française et le professeur en langue arabe intervient sur certaines notions du programme.*

Elle témoigne du fait que ce problème n'est pas nouveau.

La directrice de l'école Berchet précise que les résultats des évaluations en CM2 sont bons. Elle constate qu'il y a très peu de demandes de dérogation pour la rentrée prochaine.

3 - Des parents demandent s'il y a des remplacements pour les séances d'absence ou d'annulation de cours et comment sont, le cas échéant, gérés ces remplacements ?

Quand une absence est annoncée avec un minimum d'anticipation, la proviseure-adjointe propose aux enseignants de profiter des créneaux libérés pour avancer dans leur programme.
Quand il s'agit d'une absence longue et qu'elle est annoncée comme telle par le professeur concerné, on fait le maximum pour trouver un enseignant de l'extérieur (cela a été fait en sciences physiques et en maths au premier trimestre). Nous avons essayé de constituer un vivier de remplaçants sur la base des CV reçus mais les profils sont rarement adaptés.

Réponse de la proviseure-adjointe : au fil des absences connues avec anticipation (stage- examens...), nous essayons la formule de la proposition d'une activité pédagogique par un professeur de l'équipe et par les professeurs de la discipline. Cela implique une faisabilité des emplois du temps élèves/ professeurs et une disponibilité des enseignants. Le recours au vivier est rarement la solution, particulièrement pour les absences imprévisibles et de courte durée.

4 - Qu'en est-il de l'idée d'adoption de l'horaire continu l'année prochaine à l'école ?

Pour le moment, il n'en est rien. Il n'a pas encore été question de cela. Dans le cadre de la préparation de la délocalisation de l'école Berchet, une enquête a été menée pour connaître les contraintes des familles. Sur la base des réponses des familles, nous allons travailler sur :

- *la question des horaires de l'école en tenant compte des horaires de pointe ;*
- *la question du transport (avec l'Institut Delacroix) ;*
- *de l'accueil garderie pendant la pause déjeuner (avec l'Institut Delacroix et l'UCPE) ;*
- *de la garderie du soir (avec l'institut Delacroix) ;*
- *…*

La question des horaires est posée car l'espace qui nous sera loué (si la commission interministérielle donne son accord) sera moindre que celui dont dispose l'école Berchet aujourd'hui.

C'est pour cette raison que la question de la journée continue a pu être posée. Toutes les questions doivent pouvoir être posées. Toutes.

Est-ce réglementaire (circulaire du MENE n° 20123-017 du 6-2-2013 : pause méridienne d'1h30 minimum) ?

La plupart des chefs d'établissement et directeurs d'écoles ne sont absolument pas favorables à la journée continue (fatigue des élèves). Il en est de même pour les experts de l'éducation.

Cependant, il y a des situations dans le réseau AEFE qui ont conduit à déroger à cette règle appliquée en France. A l'école primaire du lycée de Djibouti (par exemple) la journée continue est pratiquée depuis toujours à cause des fortes chaleurs de l'après-midi. Il y a d'autres exemples un peu partout dans le réseau AEFE, tel que Le Détroit à Tanger.

Les circulaires du MEN ne s'appliquent pas systématiquement à l'étranger car la loi française ne s'applique pas en dehors de la France. La référence réglementaire est l'homologation par le ministère français de l'Éducation nationale. Si telle ou telle école ne respecte pas les attendus de l'homologation (qui fait l'objet d'un contrôle tous les cinq ans) elle peut perdre son homologation. En perdant cette dernière, elle ne peut plus être un EGD, ni un conventionné, ni même une école partenaire.

Au Maroc, le réseau des EGD est organisé de telle façon qu'il y a une harmonisation de leur organisation, y compris leurs horaires.

Mais si les contraintes de la délocalisation étaient telles qu'il soit nécessaire de demander une dérogation, il serait possible de le faire.

5 - Pourquoi les augmentations, encore une fois injustifiées, des frais de scolarité (jusqu'à 2.400 dh) pour l'année prochaine ?

Les tarifs 2024-25 ont été arrêtés en juin 2023. On ne peut pas revenir sur la décision qui a été prise ensuite par l'AEFE.
Les augmentations ne sont jamais faciles à accepter cependant elles sont générales : les personnels bénéficient d'augmentations de salaire, les fournisseurs (papier…) augmentent leurs prix, les services sont plus onéreux chaque année, les entreprises qui interviennent dans notre établissement facturent des tarifs de plus en plus élevés.
D'autre part, l'établissement nécessite des travaux de réparation, d'entretien, de maintenance.
Tout cela se répercute sur le budget.

- *Nos frais de scolarité se situent dans la moyenne constatée au sein de la zone :*

FRAIS DE SCOLARITE 2023-24 - EGD AEFE ZONE MAROC		FES-MEKNES	TANGER	MARRAKECH	RABAT	CASA	*Moyenne 5 EGD*
Maternelle	Français	37.000,00 DH	38.220,00 DH	38.200,00 DH	38.800,00 DH	39.400,00 DH	*38.324,00 DH*
	Tiers	46.500,00 DH	47.860,00 DH	47.700,00 DH	48.400,00 DH	48.900,00 DH	*47.872,00 DH*
Primaire	Français	34.100,00 DH	35.070,00 DH	35.700,00 DH	35.200,00 DH	37.400,00 DH	*35.494,00 DH*
	Tiers	42.600,00 DH	43.700,00 DH	44.200,00 DH	43.800,00 DH	45.900,00 DH	*44.040,00 DH*
Moyenne Ecole		***40.050,00 DH***	***41.212,50 DH***	***41.450,00 DH***	***41.550,00 DH***	***42.900,00 DH***	***41.432,50 DH***
Collège	Français	37.500,00 DH	38.520,00 DH	38.500,00 DH	38.700,00 DH	40.800,00 DH	*38.804,00 DH*
	Tiers	46.900,00 DH	48.060,00 DH	47.900,00 DH	48.200,00 DH	50.200,00 DH	*48.252,00 DH*
Lycée	Français	40.900,00 DH	41.570,00 DH	41.600,00 DH	42.100,00 DH	44.200,00 DH	*42.074,00 DH*
	Tiers	52.300,00 DH	53.140,00 DH	53.000,00 DH	53.700,00 DH	55.600,00 DH	*53.548,00 DH*
Moyenne Lycée		***44.400,00 DH***	***45.322,50 DH***	***45.250,00 DH***	***45.675,00 DH***	***47.700,00 DH***	***45.669,50 DH***
Moyenne Frais de scolarité :		**42.225,00 DH**	**43.267,50 DH**	**43.350,00 DH**	**43.612,50 DH**	**45.300,00 DH**	**43.551,00 DH**

- *Entre 2016 et 2024 :*
  - *Inflation : **+19%***
  - *Valeur du point d'indice (base masse salariale au Maroc) : + 10%*
  - *Frais de scolarité : +8%*

Année	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
Taux d'Inflation au Maroc	***1,50%***	***0,70%***	***1,60%***	***0,20%***	***0,70%***	***1,40%***	***6,90%***	***5,50%***
Valeur du point indice	31,13 DH	31,63 DH	31,87 DH	32,25 DH	32,41 DH	32,64 DH	33,10 DH	33,93 DH
Taux d'évolution point d'indice	*1,53%*	*1,61%*	*0,76%*	*1,19%*	*0,50%*	*0,71%*	*1,41%*	*2,51%*
Droits Première Inscription	20.000 DH	20.000 DH	20.000 DH	20.000 DH	22.000 DH	22.000 DH	23.500 DH	25.000 DH
Taux d'évolution DPI		*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	*10,00%*	*0,00%*	*6,82%*	*6,38%*
Moyenne Frais de scolarité :	**41.119 DH**	**42.703 DH**	**43.453 DH**	**41.703 DH**	**41.092 DH**	**40.611 DH**	**43.228 DH**	**44.561 DH**
Taux d'évolution Frais de scolarité		*3,85%*	*1,76%*	*-4,03%*	*-1,46%*	*-1,17%*	*6,44%*	*3,08%*

<u>Questions de la CAPE</u>

1/ Pourquoi les parents subiront une augmentation l'année prochaine ?

Voir réponse ci-dessus à la même question posée par l'UCPE (question 5).

2/ Enseignement de l'arabe :

- faire le point sur l'efficacité des cours en co enseignement en arabe. Les élèves sont-ils motivés ?
- pour un bon nombre de parents, la transition primaire-secondaire se passe très mal et les dérogations se font lentement. Comment y remédier ?
- les parents constatent un problème pédagogique au niveau de l'enseignement de la langue arabe :
  - les enfants ont du mal à comprendre et la cadence est trop soutenue ;
  - ils font l'arabe en pensant en français ;
  - le temps imparti à cet enseignement ne permet pas aux enfants d'acquérir les bases indispensables à l'étude d'une langue très grammaticale ;
  - le stress est omniprésent chez les enfants et leurs parents. Certains font les devoirs à leur place ;
  - l'établissement des divers niveaux du cours d'arabe ne rend pas la tâche facile pour les enseignants (que nous plaignons) ;
  - réaliser un test réel auprès des enfants pour connaître la réelle portée de ce problème d'apprentissage.

Le proviseur rappelle que ces questions qui concernent l'école primaire doivent être soumises au conseil d'école.

Voir réponse ci-dessus à la même question posée par l'UCPE (question 2).

Par ailleurs, ces questions seront abordées lors du conseil d'enseignement d'arabe qui sera organisé courant mai. C'est de la responsabilité des professeurs eux-mêmes de répondre à ces questions.

5/ La situation est préoccupante pour les parents concernant l'apprentissage de l'anglais, surtout que l'établissement aspire au label PARLE.

A soumettre au conseil d'école.

Le proviseur a reçu la formatrice d'anglais (en poste au lycée Lyautey) le 16 avril. Un bilan est en cours. L'inspecteur du primaire a adressé une feuille de route sur cet enseignement. On va y travailler. Cette question sera soumise au prochain conseil d'école.

Il est demandé à la présidente de la CAPE de préciser, lors du prochain d'école, les préoccupations des parents relativement à ce dispositif qui semble donner de bons résultats.

6/ Si, pour l'année de délocalisation, le choix est fait pour la cantine et non pas l'horaire continu, est-il possible d'adopter la "semaine de 4 jours" ?

A soumettre au conseil d'école.

Cela sera refusé par l'inspection.

7/ Nous avons par ailleurs réalisé un sondage auprès de nos adhérents, portant sur l'horaire continu. Nous avons aussi des demandes de certains parents adhérents de la deuxième association. Sur la base d'une centaine de réponses, nous vous transmettons les résultats ci-joints. Nous demandons donc à ce qu'il y ait un sondage généralisé pour toucher la totalité des parents de façon équitable, afin de déterminer le besoin réel.

A soumettre au conseil d'école.

Cette question de la journée continue ne pourra être abordée que pour le cas où la situation deviendrait intenable pour les familles du fait de la délocalisation. Il est quand même peu probable que ce changement de localisation de l'école pendant un an soit insurmontable. Delacroix se trouve à 5' en voiture de Berchet, on va travailler sur l'adaptation des horaires, sur un transport scolaire, sur davantage de places pour la cantine.

Des éléments sur l'organisation pratique des familles peuvent être collectés par les associations des parents d'élèves pour préparer ce transfert.

Voir réponse à la question 4 de l'UCPE.

Le proviseur,

Jean-Pierre Pasquiou

LYCEE REGNAULT
Le Proviseur
TANGER

La proviseure adjointe
Secrétaire de séance

Anne Briançon

Mesdames Florence Colin Afrani et Youssra Bendaoud

Questions conseil d'établissement :

Ces questions sont spécifiques à l'école primaire, elles sont prioritairement traitées par le conseil d'école. Cela n'empêche pas d'informer le conseil d'établissement de ces questions (sous forme écrite par exemple).

1- Lorsque des voyages scolaires sont organisés, qui paye la part dévolue aux accompagnateurs et accompagnatrices ?

S'agissant des frais de voyage pour les accompagnateurs – accompagnatrices, ils sont agrégés à l'ensemble du budget du voyage. Le coût global du voyage est partagé à parts égales entre les familles des élèves qui y participent.

C'est la pratique de toujours. En France, un ministre a tenté de faire prendre en charge aux enseignantes – enseignants accompagnateurs leur part des frais des voyages scolaires. Cela a été très mal pris car cela équivalait à faire fi de la disponibilité dont les enseignants concernés devaient faire preuve lors de ces voyages (absence du domicile familial pendant plusieurs jours, journées de quinze à dix-sept heures de vigilance…).
Cette mesure a été annulée car les enseignants avaient décidé de ne plus organiser de voyages scolaires.
C'est pourquoi, en France la part des accompagnateurs est prise sur le budget global de l'établissement. Des subventions des collectivités territoriales permettent cela. Cependant, cela suppose que tous les élèves de l'école concernée bénéficient à un moment ou à un autre de leur scolarité d'un voyage car chaque dépense du budget doit être équitable.

Dans les EGD de l'AEFE cela n'est pas possible car chaque voyage doit être autofinancé.

2. Nous vous savons sensible à ce point, mais plusieurs collègues expriment leur inquiétude concernant la perte d'espace dans les classes avec l'accueil de plus en plus fréquent d'enfants EBEP qui nécessitent la présence d'une aesh et la mise en place d'aménagements spécifiques.

La question de l'école inclusive, sans moyens supplémentaires, est un problème qui se pose dans tout le système éducatif public en France et dans tout le réseau AEFE.
Le ministère français de l'Éducation nationale et l'AEFE n'apportent pas de réponse à ces problèmes d'espace.
Il existe toutefois des recommandations du ministère de l'Éducation nationale en matière de dimension des classes. Si ces recommandations étaient prises en compte partout, la question de l'espace pour l'accueil des EBEP serait résolue.
Mais il y a d'autres problèmes (la formation des AESH, la disponibilité des thérapeutes extérieurs…) que l'établissement n'est pas en capacité (ni en droit) de résoudre.

Avec la directrice de l'école Berchet, nous informons très régulièrement l'IEN de cette difficulté.

A l'école Berchet, l'enjeu du moment est de démarrer les travaux de rénovation de la structure. Parallèlement, l'Institut Français a décidé de céder à l'AEFE l'espace qu'il occupe au nord de l'école Berchet et la sous-direction de l'immobilier à l'AEFE travaille sur la programmation de la « phase 2 ».
Cette « phase 2 » consistera à réaliser des aménagements (une restructuration des espaces) dans l'école pour répondre aux besoins. C'est dans ce cadre qu'il faudra tenir compte des EBEP.

3. La cour de récréation et les temps de sport seront essentiellement sur la dalle-terrasse. Or il y a toutes les classes de cycles 2 et 3 en dessous. L'isolation phonique est-elle adéquate ?

La construction de l'Institut Delacroix est très récente. La toiture terrasse a été construite dans la perspective d'y aménager un étage supplémentaire de classes. C'est pourquoi, la dalle est épaisse. Par ailleurs, l'architecte conceptrice de ce bâtiment a mis l'accent sur l'insonorisation des classes (murs épais pour se protéger des bruits des couloirs, caissons de plafond pour amortir les bruits. Je pense que l'isolation phonique est précisément le point fort de cette école.

Les collègues de cycle 1 ont des interrogations spécifiques à leur cycle d'apprentissage :

4. Des cycles "engins roulants" sont organisés en motricité. Y aura-t-il une possibilité de les stocker dans la nouvelle école ?

Ces questions pratiques – certes très importantes car il s'agit de l'enseignement – vont être travaillées par la directrice de l'école Berchet à partir de la semaine prochaine, quand le dossier de bail aura été réceptionné à l'AEFE.

Les espaces plus restreints dont nous allons disposer vont nous obliger à adapter nos pratiques. Les vélos prennent de la place.
Il faudra sans doute voir à l'usage, après la rentrée, après quelques semaines de fonctionnement, si le stockage des vélos est possible.

Plus largement, les espaces de sport vont être réduits. Y a t-il des solutions annexes et de proximité ? (utilisation d'un gymnase municipal par exemple).

La directrice va interroger l'équipe de l'Institut Delacroix pour connaître les possibilités dans ce domaine. Il faudra sans doute prévoir des dépenses supplémentaires pour accéder à une piscine, à un gymnase.

5. Les points d'eau dans les classes sont nécessaires, y en a-t-il dans les classes du premier étage ?

Nous avons constaté qu'il n'y avait pas de points d'eau dans les salles du 1er étage. Je suis en attente des devis de l'architecte de l'Institut Delacroix pour savoir le coût global des travaux. Quand je disposerai de ces éléments, je verrai si nous pouvons prévoir d'équiper les salles de points d'eau. Il faudra se préparer à ce qu'il n'y ait pas de points d'eau.

6. Y a-t- une douche au premier étage ? (pour laver les enfants en cas d'accident).

Je ne crois pas qu'il y ait une douche. On peut sans doute demander cet aménagement dans les sanitaires.

7. Y a t-il une possibilité pour déménager le réfrigérateur et la cuisinière et le four micro-ondes pour les utiliser dans une des salles communes ?

Bien sûr. Tous les équipements utilisés actuellement à l'école Berchet pourront être déménagés.

Cet accueil de nos 500 élèves dans une école qui a ses propres élèves est la seule solution pour que les travaux tant attendus de remise en état de l'école Berchet soient faits.
C'est une étape à franchir, une année scolaire qui va nécessiter ***de s'adapter****, de* ***supporter certaines contraintes.***
Grâce à ces efforts, vous retrouverez rapidement une école où vous pourrez travailler en tout sécurité et qui bénéficiera à court terme de l'espace libéré par l'Institut Français.

En visitant de nombreuses écoles, pour organiser cette délocalisation, j'ai pu constater que l'école Berchet (certes vétuste) possédait des salles de classe plus adaptées que dans les autres écoles et surtout des espaces de récréation que je n'ai trouvé nulle part à Tanger, y compris à l'école toute neuve Al Jabr.

Il faudra donc faire preuve ***d'imagination, de souplesse, de bon sens*** *pour enseigner dans ces locaux qui sont moins vastes.*
Cependant l'équipe de l'Institut Delacroix est prête à se mobiliser pour vous assurer le meilleur accueil et vous faciliter l'installation.
Les équipes de l'Institut Delacroix sont impatientes de recevoir les élèves de l'école Berchet et leurs professeur(e)s.

Le proviseur,

Jean-Pierre Pasquiou

COMPTE FINANCIER 2023 LYCEE REGNAULT

LYCÉE REGNAULT TANGER • 1915

ثانوية رينيو طنجة

ثانوية رينيو طنجة

ÉCOLE ADRIEN BERCHET

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Particularités 2023

- Hausse des effectifs (+18 élèves)

- Augmentation de la masse salariale de 6,97%

Masses budgétaires

DEPENSES		RECETTES
AE	CP	
37 733 838,43	37 405 065,08	55 694 644,02
97,52%	97,46%	99,06%

Solde budgétaire

DEPENSES			RECETTES	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Personnel	**23 883 177,22**	**23 883 177,22**	**55 694 644,02**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension	-	-	-	Subvention pour charges de service public
			-	Autres financements de l'Etat
			-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	**9 468 806,10**	**9 454 408,54**	-	Autres financements publics
			55 694 644,02	Recettes propres
Intervention	**-**	**-**		
			-	**Recettes fléchées**
			-	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**4 381 855,11**	**4 067 479,32**	-	Autres financements publics fléchés
			-	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	**37 733 838,43**	**37 405 065,08**	**55 694 644,02**	**TOTAL DES RECETTES (C)**
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1=C-B)		**18 289 578,94**	**-**	**SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2=B-C)**

Charges et recettes de fonctionnement

CHARGES	**36 874 931,43 MAD**
RECETTES	**54 282 833,46 MAD**
RESULTAT	**17 407 902,03 MAD**

Dépenses (1/2)

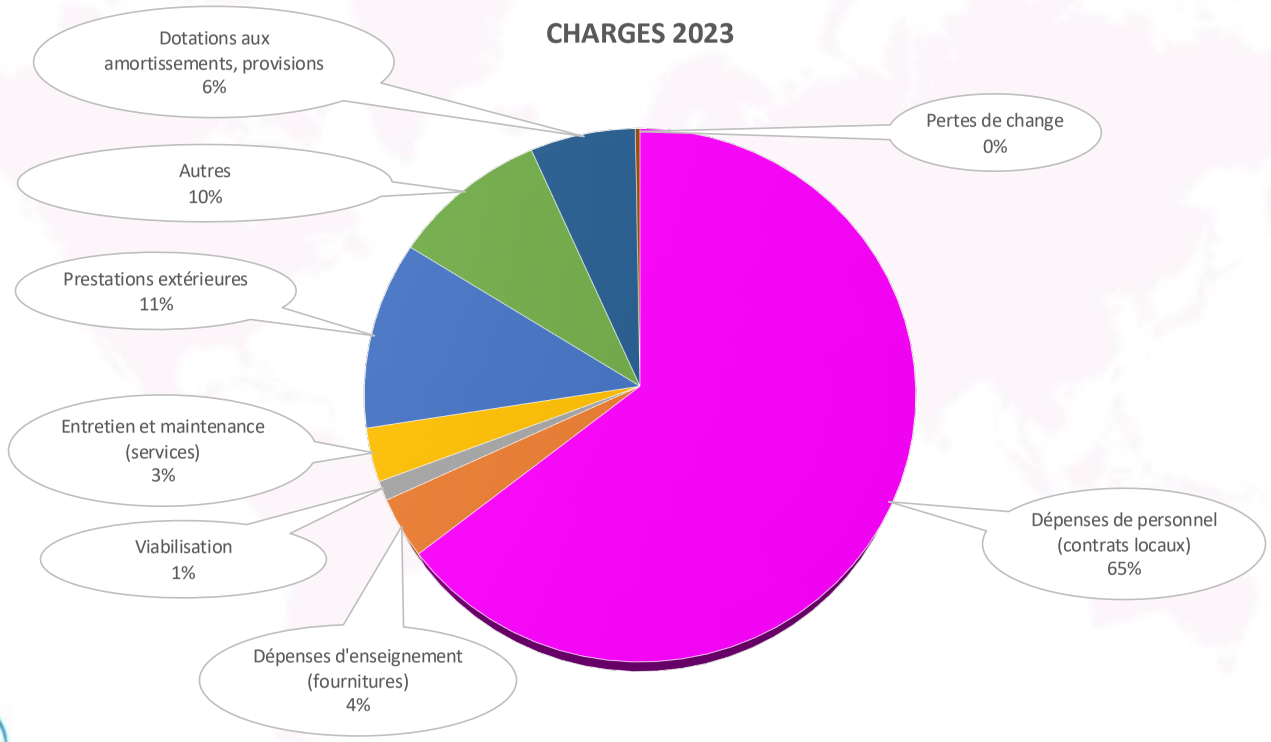
CHARGES 2023
Dotations aux amortissements, provisions 6%
Pertes de change 0%
Autres 10%
Prestations extérieures 11%
Entretien et maintenance (services) 3%
Viabilisation 1%
Dépenses d'enseignement (fournitures) 4%
Dépenses de personnel (contrats locaux) 65%

Dépenses (2/2)

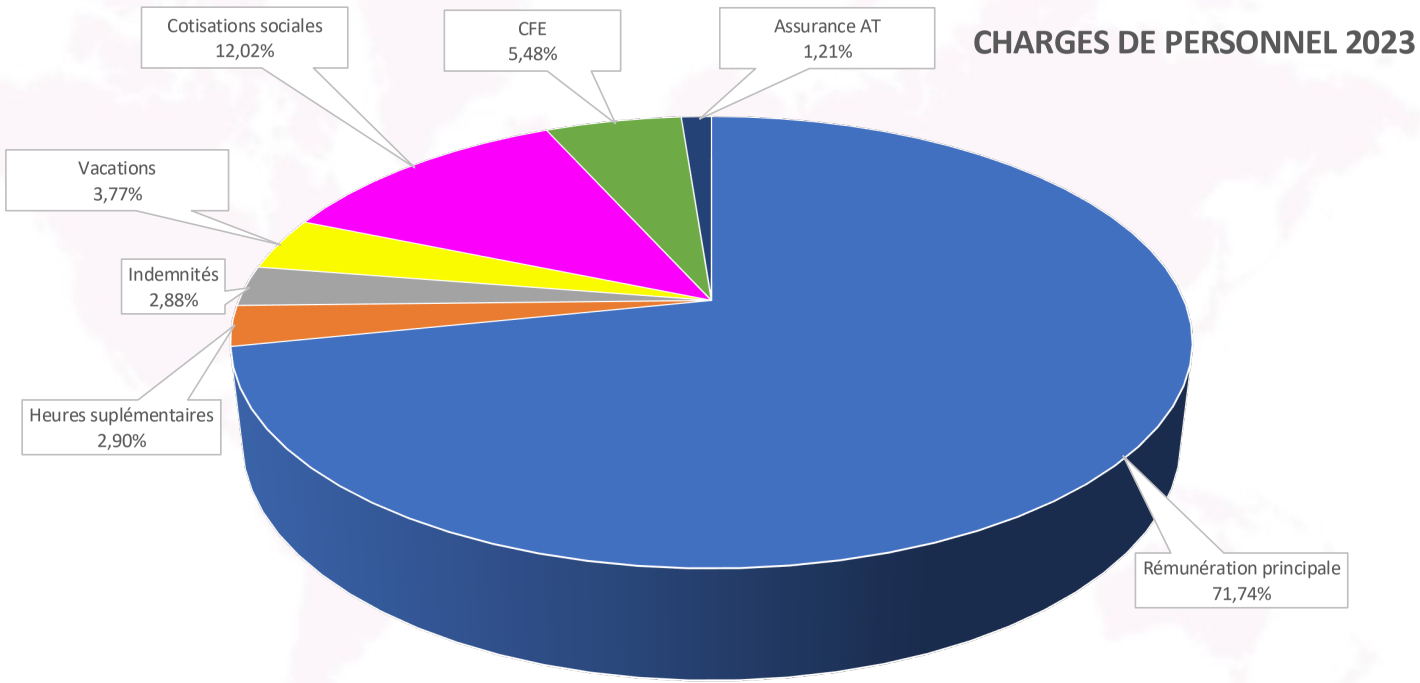
CHARGES DE PERSONNEL 2023
Cotisations sociales
12,02%
CFE
5,48%
Assurance AT
1,21%
Vacations
3,77%
Indemnités
2,88%
Heures suplémentaires
2,90%
Rémunération principale
71,74%

Evolution des charges de fonctionnement

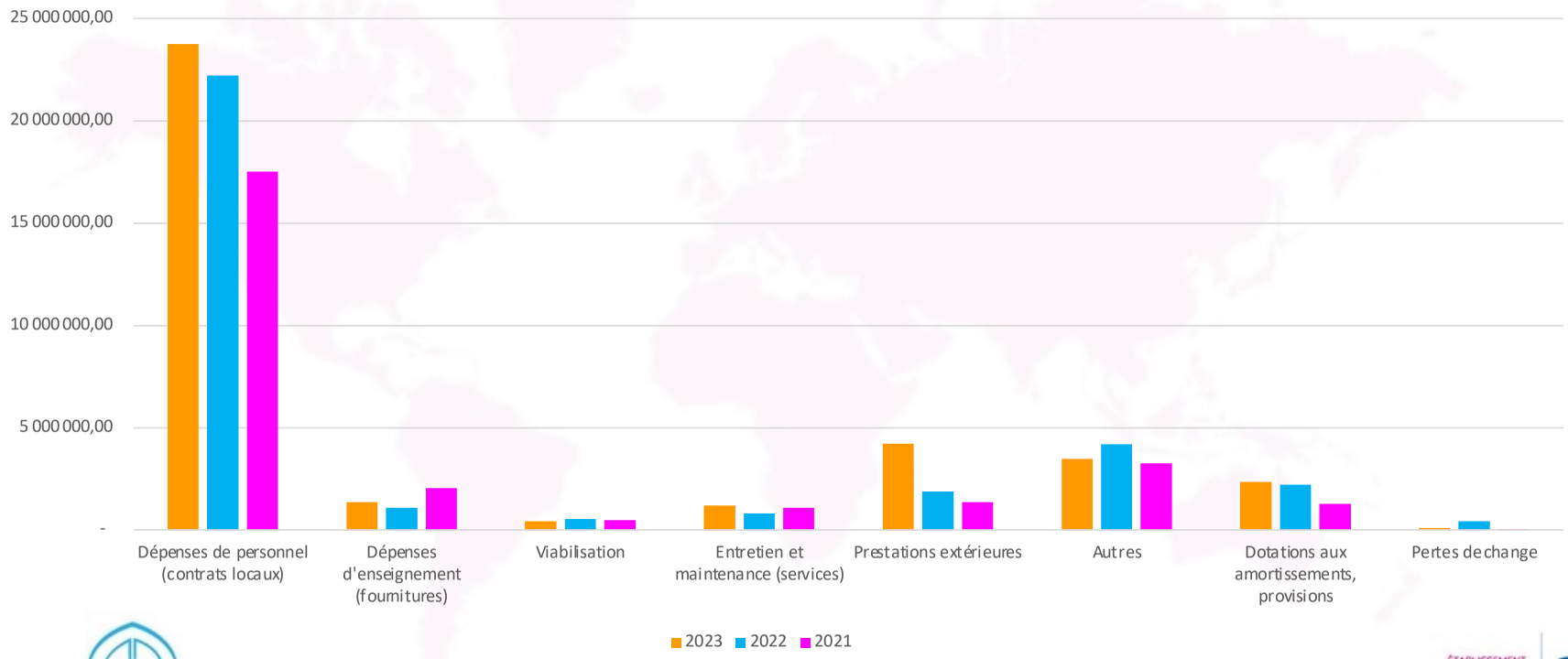

Compte de résultat

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Personnel	23 753 492,88	Subventions de l'Etat	-
*dont charges de pensions civiles**	-	Fiscalité affectée	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 121 438,55	Autres subventions	-
Intervention (le cas échéant)	-	Revenus d'activité et autres produits	54 282 833,46
TOTAL DES CHARGES (1)	**36 874 931,43**	**TOTAL DES PRODUITS (2)**	**54 282 833,46**
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	**17 407 902,03**	**Résultat : perte (4) = (1) - (2)**	**-**
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	**54 282 833,46**	**TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)**	**54 282 833,46**

Corrections liées aux flux internes

FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS		FLUX FINANCIERS INTERNES ENTRANTS	
	Montant	Montant	
541100 - PRR	11 507 480,25	-	541100 - PRR
541101 - PFC	2 573 296,48	-	541101 - PFC
541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)	1 037 472,61	-	541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)
541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)	-	-	541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)
541104 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS	-	-	541104 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS
541105 - DEMAT DES EXAMENS	-	-	541105 - DEMAT DES EXAMENS
541106 - AUTRES PARTICIPATIONS	-	-	541106 - AUTRES PARTICIPATIONS
541200 - BUREAU DES IEN	-	-	541200 - BUREAU DES IEN
541201 - DECHARGES SYNDICALES	-	21 185,17	541201 - DECHARGES SYNDICALES
541202 - DECONCENTRATION DES VOYAGES	-	-	541202 - DECONCENTRATION DES VOYAGES
541203 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE	-	-	541203 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE
541204 - FINANCEMENT IMMO	-	-	541204 - FINANCEMENT IMMO
541205 - AUTRES FINANCEMENTS EGD	-	-	541205 - AUTRES FINANCEMENTS EGD
541206 - FINANCEMENTS IRF	-	-	541206 - FINANCEMENTS IRF
541300 - IRF - PARTICIPATIONS EGD	704 613,31	-	541300 - IRF - PARTICIPATIONS EGD
541301 - AUTRES FLUX INTER EGD	268 878,29	-	541301 - AUTRES FLUX INTER EGD
SOUS TOTAL FLUX INTERNES EN DECAISSEMENT	**16 091 740,94**	**21 185,17**	**SOUS TOTAL FLUX INTERNE EN ENCAISSEMENT**
DIFFERENTIEL	**16 070 555,77**		

LYCÉE REGNAULT TANGER • 1915

ÉCOLE ADRIEN BERCHET

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Capacité d'autofinancement et Fond de roulement

Capacité d'autofinancement	Investissements	Fond de Roulement
C'est le résultat corrigé des opérations pour ordre (Amortissements, provisions) = c'est la capacité d'autofinancement du pôle	C'est l'enrichissement du patrimoine du pôle (Travaux et biens)	La réserve financière du pôle
19 625 873,77MAD **Corrigée : 3 217 783,34 MAD**	**4 199 959 MAD**	**76 433 380,84 MAD** **C 29 209 964,69 MAD**

Evolution du fonds de roulement

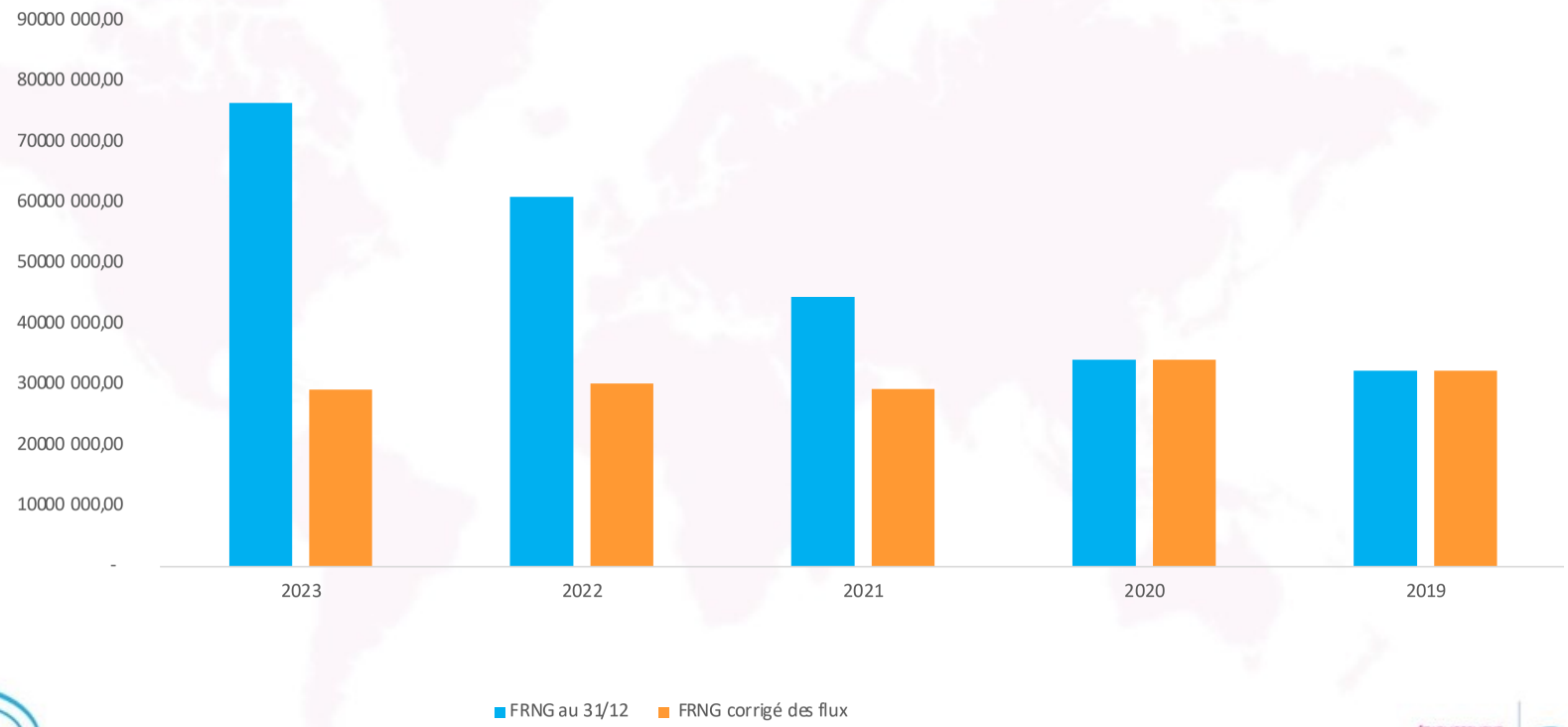

Disponibilités

3. Subvention pour projets

Les aides sollicitées concernent trois axes :

Projet N°	Axe	Libellé	Montant devis en DH	Montant devis en €
1	Sécurité	Accessibilité véhicule	497.088,00 DH	45.647,59 €
2	Développement	Verdissement des espaces extérieurs du Lycée REGNAULT	413.810,00 DH	38.000,17 €
3	Immobilier	Création d'un préau sportif	1.151.306,00 DH	105.724,43 €
TOTAL			2.062.204,00 DH	189.372,19 €

Demande de prise en charge AEFE à hauteur de **80%,**

soit un reste à charge de l'établissement à hauteur de 412 440 DH / 37 874 €.

LYCÉE REGNAULT TANGER • 1953

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

ÉCOLE ADRIEN BERCHET

3. Subvention pour projets : AXE 1 – SECURITE :

Les véhicules qui sont amenés à entrer dans la cour du lycée par le sas portail (avenue Prince Moulay Abdallah) : livraison, maintenance, ambulance, pompiers ou autres, ne peuvent actuellement entrer qu'en traversant le terrain omnisport se situant sur la cour supérieure.

Ce cheminement des véhicules présente des risques à la fois pour les personnes et pour les biens. En effet, le revêtement souple des terrains de sport se trouve régulièrement endommagé par le poids des véhicules.

3. Subvention pour projets : AXE 2 - DÉVELOPPEMENT :

Il existe très peu d'espaces ombragés et l'inconfort des élèves est réel une grande partie de l'année.
La végétalisation est un des nombreux moyens pour lutter contre l'îlot de chaleur urbaine et elle est véritablement devenue un enjeu de santé publique. Les revêtements des sols, peu ou pas perméables à l'eau, ne contribuent pas au rafraichissement de l'air ambiant par évaporation de l'eau du sol. Verdissement des espaces extérieurs du Lycée Régnault par des plantations d'arbres et la création d'espaces verts plus importants, en rognant sur les espaces bétonnés. Il faut faire entrer la nature au cœur de cet établissement de centre-ville pour espérer créer une oasis de fraîcheur par des espèces adaptées au climat tangérois.

Plantation d'une vingtaine d'arbres supplémentaires de grande hauteur
Mise en place de haies de bambous le long des terrains de basket
Végétalisation du mur d'enceinte de la cour inférieure
Mise en place d'une pergola avec plantes grimpantes le long de la coursive administrative (bâtiment A)

LYCÉE REGNAULT TANGER • 1953

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

ÉCOLE ADRIEN BERCHET

3. Subvention pour projets : AXE 3 - IMMOBILIER : Création d'un préau sportif

Aucun espace extérieur n'est couvert, ni pour les récréations ni pour le sport, ni même pour permettre aux élèves de déjeuner sur place à l'abri des intempéries.

On relève à TANGER :

- 15 jours de pluie par mois entre novembre et janvier.
- Des températures moyennes qui dépassent 20°C dès le mois de mars et jusqu'en octobre.
- Un effet de chaleur accentué par les revêtements des terrains de sport.

Couverture et rénovation de la cour de récréation intermédiaire qui comprend les deux terrains de basket et la piste d'élan du sautoir en longueur.

Création d'une structure ouverte très aérée qui permettra de protéger de la pluie et du soleil.

3. **Budget rectificatif n°1 - 2024**

- **Dépenses de personnel** : + 830 000 DH (créations de poste et mesures sociales)

Demandes de créations de postes	ETP	Coût en année pleine		Coût en 2024 (4 mois)	
		En €	En DH	En €	En DH
Enseignants	3,85	116.783 €	1.271.730 DH	38.928 €	423.910 DH
Non Enseignants	2	56.016 €	609.997 DH	18.672 €	203.332 DH
Total	**5,85**	**172.799 €**	**1.881.727 DH**	**57.600 €**	**627.242 DH**

- **Investissement**
  - Travaux et entretien du parc immobilier : + 11 millions de DH AE / 5,5 CP
- **Fonctionnement**
  - Opération BERCHET : 10,6 millions en AE / 2,6 en CP
  - Entretien mobilier et prestation externe : 4 millions en AE / 1 million CP

TOTAL : +26 millions en AE / 9,8 millions en CP

LYCÉE REGNAULT TANGER • 1953

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

ÉCOLE ADRIEN BERCHET

4. Les travaux de structure de l'école Berchet ;

Planning prévisionnel des travaux – mois 1 = juillet 2024 / 9 mois de travaux :

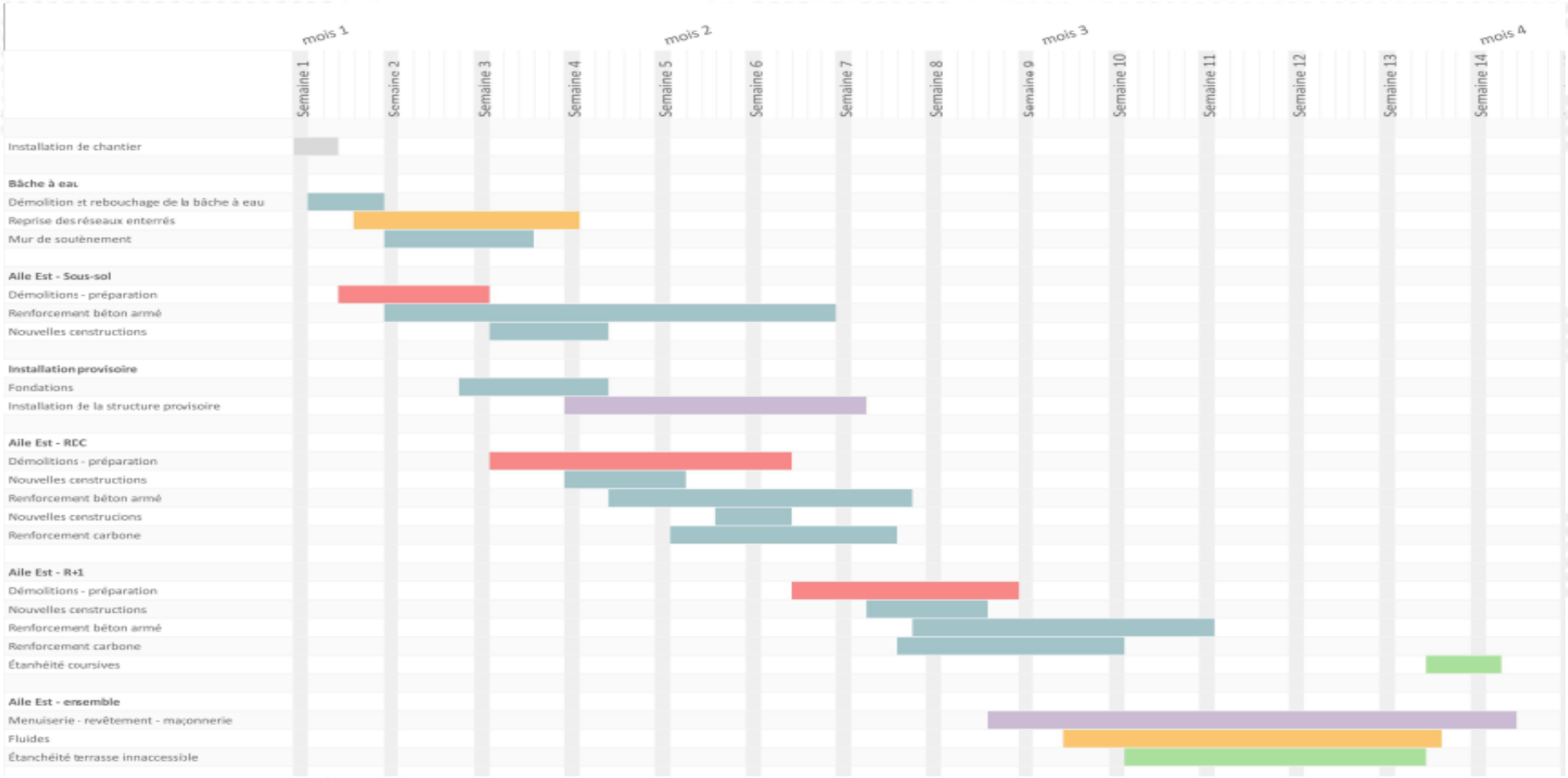

LYCÉE REGNAULT TANGER • 1953

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

ÉCOLE ADRIEN BERCHET

4. Les travaux de structure de l'école Berchet ;

Estimation prévisionnelle des travaux

LOT 0 : INSTALLATIONS PROVISOIRES	5 640 950,00
LOT 1 : GROS ŒUVRE - ÉTANCHÉITÉ	5 763 435,00
LOT 2 : LOTS TECHNIQUES	700 300,00
LOT 3 : MAÇONNERIE, MENUISERIE, REVÊTEMENT	1 899 970,00
Total (Hors Taxe)	14 004 655,00 DH
TVA	*2 800 931,00 DH*
Total TTC	16 805 586,00 DH

LYCÉE REGNAULT TANGER • 1953

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

ÉCOLE ADRIEN BERCHET

5. Prévisions de rentrée : Effectifs élèves

Nombre de divisions - Pôle de TANGER :

Division :	Année :	2022	2023	*Prévision 2024*
Maternelle	PS	2	2	*1*
	MS	2	2	*1,5*
	GS	3	3	*2,5*
Primaire	CP	3	3	*3*
	CE1	3	3	*3*
	CE2	3	3	*3*
	CM1	3	3	*3,5*
	CM2	3	3	*3,5*
Sous-total Ecole		**22**	**22**	*21*
Collège	6ème	4	4	*4*
	5ème	4	4	*4*
	4ème	3	4	*4*
	3ème	3	3	*4*
Lycée	2nde	3	3	*3*
	1ère	3	3	*3*
	Terminale	3	3	*3*
Post-BAC	BTS	1/2	1	*1*
Sous-total Lycée		**23,5**	**25**	*26*
TOTAL		**45,5**	**47**	*47*

Effectif d'élèves par niveau - Pôle de TANGER :

Division :	Année :	2020	2021	2022	2023	*Prévision 2024*	*Evo 23/24*
Maternelle	PS	33	36	38	27	*12*	*-56%*
	MS	52	58	52	58	*33*	*-43%*
	GS	57	63	69	67	*65*	*-3%*
Primaire	CP	61	68	71	71	*74*	*4%*
	CE1	71	79	74	78	*74*	*-5%*
	CE2	73	81	81	77	*76*	*-1%*
	CM1	79	87	83	80	*84*	*5%*
	CM2	78	86	90	85	*84*	*-1%*
Sous-total Ecole		**504**	**558**	**558**	**543**	*502*	*-8%*
Collège	6ème	78	92	113	111	*112*	*1%*
	5ème	74	87	111	111	*112*	*1%*
	4ème	78	83	91	108	*112*	*4%*
	3ème	82	80	83	93	*120*	*29%*
Lycée	2nde	83	80	84	83	*93*	*12%*
	1ère	71	80	81	87	*84*	*-3%*
	Terminale	64	70	78	76	*84*	*11%*
Post-BAC	BTS			6	15	*9*	*-40%*
Sous-total Lycée		**530**	**572**	**647**	**684**	*726*	*6%*
TOTAL		**1034**	**1130**	**1205**	**1227**	*1228*	*0%*

6. Prévisions de rentrée : Situation des admissions au 16/04/2024

Admission Pôle de TANGER 2024/2025 (situation au 16/04/2024 - source totem)					
Niveau :	**En attente retour des familles**	**Inscription validée**	dont Exception Parcours Scolaire	dont Prioritaire	**Total général**
PS-X		11	6	5	**11**
GS-X		5	2	3	**5**
MS-X		7	3	4	**7**
CP-X	3	3		3	**6**
CE1-X	1	2		2	**3**
CM1-X		8		8	**8**
CM2-X		5	1	4	**5**
6eme-X	3	5		5	**8**
5eme-X		1		1	**1**
4eme-X	2	3		3	**5**
3eme-X	1	4		4	**5**
2nde-X	1	1		1	**2**
1G-X	1	3		3	**4**
TG-X		1		1	**1**
Total général	**12**	**59**	**12**	**47**	**71**

LYCÉE REGNAULT TANGER • 1953

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

ÉCOLE ADRIEN BERCHET

6. Prévisions de rentrée : Effectifs de personnel de droit local
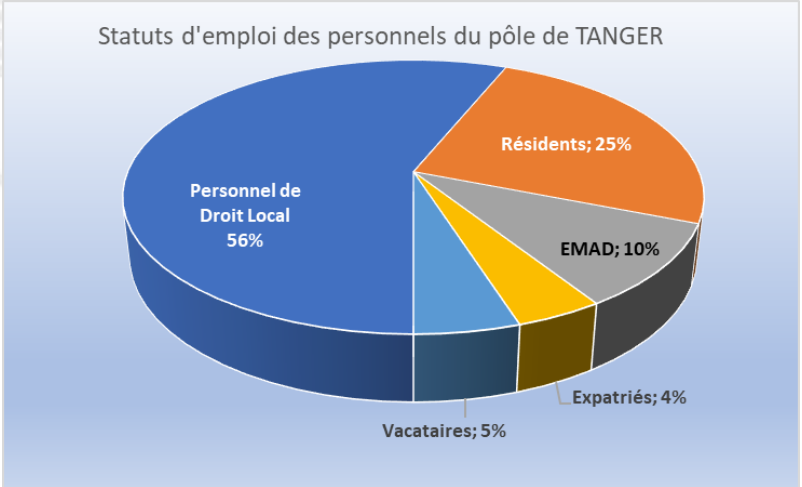
Demandes de modification du plafond d'emplois des personnels de droit local de 2013 à 2024													
Date d'effet	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/09/2016	01/09/2017	01/09/2018	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	01/09/2022	01/09/2023	01/09/2024	*Evolution (2014/2024)*
Plafond global notifié (ETP)	52	42	42	41	41	43	45	46,5	47	62	62	67,85	*62%*
ETP Enseignant consommés	31,56	22,06	21,87	21,7	21,81	23,06	24,9	26,9	29,9	35,34	37	40,85	*85%*
ETP non enseignant consommés	18,88	17,7	18,6	19,1	19,1	18,5	18,5	20,1	23,1	25	25	27	*53%*